



CEREMONIE DES VŒUX DU CSFPT 2026

7 janvier 2026

Intervention de M. Philippe LAURENT

Président du CSFPT

Monsieur le ministre chargé de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat,
David AMIEL,

Madame la Directrice Générale des collectivités locales,

Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la fonction publique,

Madame la Présidente du FIPHFP,

Mesdames et Messieurs,

Cher(e)s collègues et ami(e)s,

Je tiens à vous remercier d'avoir accepté de participer à notre cérémonie des vœux du CSFPT et notamment, David AMIEL qui avait déjà assisté à la plénière du CSFPT le 10 décembre. Des échanges constructifs avaient ainsi pu avoir lieu avec les membres du CSFPT.

Madame la ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation,
Françoise GATEL ; Madame la ministre de l'Action et des Comptes publics,

Amélie de MONTCHALIN et Michel FOURNIER, ministre chargé de la ruralité se sont excusés, leur agenda ne leur permettant pas d'être parmi nous aujourd'hui.

J'associe d'abord à ces remerciements le Président du CNFPT, Yohann NEDELEC qui n'a pu être présent aujourd'hui, ainsi que son cabinet, dont David REY qui le représente aujourd'hui et son Directeur général, Belkacem MEHADDI ainsi que les services du CNFPT qui font en sorte, tous les ans, que cette cérémonie se passe dans les meilleures conditions possibles.

Je souhaite, par ailleurs, remercier les membres de l'équipe du CSFPT, sous la direction de Sylvie AMARAL-VACHEZ, qui, avec celle de la DGCL, sous la direction de Cécile RAQUIN et de Pascal MATHIEU, manifestent leur professionnalisme et leur engagement et contribuent à faire du CSFPT une instance de dialogue social fécond et de production de rapports de qualité.

Je salue également la présence du DGAFP, Boris MELMOUX-EUDE ainsi que certains de ses collaborateurs avec qui nous entretenons de bonnes relations, notamment dans le cadre du Conseil commun de la fonction publique et de la formation spécialisée numéro 3, que je préside.

Au sein du CSFPT, nous travaillons, dans un esprit de dialogue permanent entre les employeurs, les syndicats et le Gouvernement, qui nous aide au-delà des différences et des divergences naturelles, à dégager des positions communes.

Je tiens particulièrement à saluer ici l'engagement des élus locaux et des membres des organisations syndicales qui font vivre ce dialogue social national au sein des différentes formations spécialisées du CSFPT.

Je remercie également les associations d'élus, rassemblées au sein de la Coordination nationale des employeurs territoriaux, qui nourrissent en permanence nos réflexions, et je salue tous leurs représentants présents aujourd'hui. Je veux également souligner combien le partenariat naturel et confiant que nous entretenons avec d'une part, le CNFPT et d'autre part, la Fédération nationale des centres de gestion, dont je salue le président Michel HIRIART qui n'a pu être avec nous aujourd'hui, est important, et nous permet d'assurer la cohérence des réflexions et des démarches que nous portons s'agissant de l'avenir de la fonction publique territoriale.

En 2025, nous avons eu de nombreuses occasions de dialogue, toujours fructueuses et respectueuses. Des groupes de travail ont ainsi été initiés par la DGCL, en amont des formations spécialisées afin que des discussions puissent avoir lieu préalablement à l'étude des textes et l'agenda social mis en place en 2024 a conduit à des échanges supplémentaires sur les élections professionnelles, les droits syndicaux ou le RSU.

L'année 2025 a été marquée par des événements institutionnels et politiques importants pendant lesquels le CSFPT a continué de travailler et a ainsi affirmé et conforté sa présence. Notre Conseil a démontré une nouvelle fois qu'il savait s'adapter à l'activité réglementaire et, parallèlement, être force de propositions malgré un contexte difficile et de multiples changements d'interlocuteurs gouvernementaux. Ainsi que vous pourrez le constater dans le bilan d'activité qui est à votre disposition, le CSFPT s'est réuni cette année en séance plénière 8 fois, et 40 fois toutes formations spécialisées confondues pour examiner 24 textes sur des sujets très divers (plusieurs décrets relatifs à la transposition à la fonction publique territoriale de la réforme de l'encadrement supérieur de l'Etat intervenue en 2023, des décrets de simplification, un projet de décret relatif aux

secrétaires de mairie pour améliorer les conditions de promotion interne de B en A, les concours d'ATSEM, la codification, la formation professionnelle des policiers municipaux et gardes champêtres...) qui ont donné lieu à de nombreuses discussions. Dans ce cadre, au total, 56 amendements ont été déposés.

Par ailleurs, le travail en auto-saisine s'est poursuivi cette année : le rapport sur les ASFAM et les ASMAT « l'urgence à reconnaître ces professionnels du service public et à améliorer le service public » a été adopté lors de la séance plénière du 12 mars 2025 et a été présenté à Sarah El Haïry, Haute Commissaire à l'Enfance. Les formations spécialisées ont également travaillé sur d'autres thématiques : bilan de la mise en œuvre du RSU, les agents faisant fonctions dans la FPT, les ASFAM et les ASMAT, l'évaluation du fonctionnement des nouveaux conseils médicaux et leurs effets sur les agents et enfin, les conditions de travail des agents territoriaux à Mayotte. Ces rapports ont donné lieu à de nombreuses auditions et devraient être présentés au cours du premier semestre 2026.

Des réunions du groupe concours et du groupe statistiques ont également été organisées, en lien avec la DGCL, la FNCDG et les autres producteurs de statistiques tels que la DGAFP et le CNFPT. En ce qui concerne le groupe concours, l'objectif est d'aboutir à une évolution et à une actualisation du contenu des concours et examens professionnels de la FPT. Les travaux sur la filière culturelle ont débuté et se poursuivront début 2026.

Par ailleurs, la présidence de la FS4 a été renouvelée. Roselyne BIENVENU a succédé à Emmanuelle ROUSSET dont je salue le travail effectué.



Parmi les grands dossiers de cette année, je veux surtout saluer l'adoption définitive par l'Assemblée nationale de la proposition de loi sur la protection sociale complémentaire (PSC, partie prévoyance), le 11 décembre dernier, après celle du Sénat le 02 juillet, suite à la signature de l'accord du 12 juillet 2023 qui avait été le résultat d'un dialogue social de qualité entre la Coordination des employeurs territoriaux et les organisations syndicales et sa promulgation au JO du 23 décembre dernier (Loi n°2025-1251 du 21 décembre 2025). C'est l'aboutissement d'un long travail mené par tous. Je tiens encore à remercier la Sénatrice Isabelle Florennes qui nous a permis d'aboutir à ce résultat. Désormais, nous attendons la traduction réglementaire.

Par contre, nous sommes toujours dans l'attente de la création d'un fonds de prévention de l'usure professionnelle, du maintien dans l'emploi et de l'accompagnement des transitions professionnelles dans la fonction publique territoriale, suite au rapport remis au ministre de la Transformation et de la fonction publiques le 16 novembre 2023 par Michel HIRIART, dans le cadre de la mission qui lui avait été confiée. La Coordination des employeurs territoriaux ainsi que les organisations syndicales avaient demandé la création de ce fonds dès décembre 2022. Cette demande est plus que jamais d'actualité alors que plus de 52 000 agents sont à ce jour concernés par des procédures liées à l'inaptitude ou à l'invalidité.

La situation de la CNRACL et celle de l'IRCANTEC sont aussi des sujets préoccupants. L'augmentation d'une ampleur inédite de la contribution CNRACL (12 points sur 4 ans, la 2^{ème} augmentation a eu lieu le 1^{er} janvier) a eu et aura un impact financier très important sur les collectivités territoriales. Celle-

ci a été décidée en l'absence de toute réflexion d'ensemble et sans concertation préalable. Une remise à plat du système de retraite des agents de la fonction publique territoriale auxquels appartiennent l'IRCANTEC et la CNRACL est nécessaire afin d'en garantir la lisibilité, la cohérence et la pérennité. Cela implique un travail de fond associant l'ensemble des parties prenantes. Dans ce cadre, le CSFPT a auditionné, lors de sa séance plénière du 22 janvier 2025 des représentants de l'IRCANTEC et de l'ERAFP. Je salue Vincent LIDSKY, président de l'ERAFP et Régis PELISSIER, son Directeur général, qui assistent à notre cérémonie aujourd'hui ainsi que Jean-Christophe COUVY, qui est le président de l'IRCANTEC. Nous attendons les conclusions du rapport complémentaire des inspecteurs généraux qui devrait être présenté début 2026. Il est important que d'autres leviers soient utilisés pour régler la situation de la CNRACL.

Les travaux de la Conférence « Travail, Emploi, Retraites » ont débuté le 05 décembre et les employeurs territoriaux ont pu être associés au même titre que les organisations syndicales. Nous vous en remercions monsieur le Ministre. C'est une démarche positive puisque le système de retraite constitue un tout et doit être appréhendé dans sa globalité, en intégrant ses composantes publiques et privées. Nous participerons, autant que possible, également aux ateliers sur les trois sujets, travail – emploi – retraites, qui se tiendront pendant le 1^{er} semestre 2026. La prochaine réunion est prévue le 30 janvier 2026.

Enfin, la perte accélérée de l'attractivité de la fonction publique territoriale est plus que jamais d'actualité. S'agissant des rémunérations, tout le monde s'accorde à dire que les mesures à prendre doivent prioritairement mettre fin au phénomène du tassement des grilles qui aboutit à de profondes injustices au

détriment de l'attractivité des métiers et du déroulement des carrières. Aussi un travail est nécessaire pour aboutir à des mesures visant à redonner du sens aux grilles indiciaires et éviter de trop recourir aux mesures catégorielles ou ponctuelles qui, pour être parfois utiles, ne peuvent tenir lieu d'une politique de rémunération juste, pérenne et attractive. De nombreux éléments figuraient dans le rapport sur l'attractivité de la fonction publique territoriale de février 2022 (rapport ICARD-DESFORGES-LAURENT). Plus de trois ans plus tard, la situation n'a malheureusement pas vraiment évolué, voire même, s'est détériorée, et les propositions formulées restent lettre morte. La question centrale de la rémunération et du pouvoir d'achat des agents publics territoriaux est encore plus prégnante dans la fonction publique territoriale compte-tenu de la très forte proportion des agents de catégorie C. La preuve en est avec la nécessité de recourir à une indemnité différentielle au 1^{er} janvier pour arriver au niveau du SMIC qui a été revalorisé à cette date... Le rapport de 2022 avançait 27 préconisations et recensait un certain nombre de bonnes pratiques. Il est donc nécessaire d'agir vite. C'est ce que je vous ai indiqué Monsieur le ministre lors de votre venue au CSFPT le 10 décembre.

D'autres dossiers sont en attente et figurent dans le mémorandum de la CET : la création d'une voie d'accès pour les apprentis, la pérennisation des ruptures conventionnelles, le dépôt de plainte au nom des agents, etc. Ceux-ci ne figurent malheureusement pas dans le projet de loi qui sera soumis au CCFP du 13 janvier mais ne doivent pas être oubliés.



Pour clore mon intervention, 2026 sera une année importante pour le CSFPT, puisque, aussi bien les représentants des communes seront renouvelés après les élections municipales de mars, que les représentants des organisations

syndicales, après les élections professionnelles de décembre. Pour certains d'entre vous, ces vœux seront donc les derniers et je tenais à vous remercier pour votre implication et pour le travail effectué pendant votre mandat.

Voilà, chers collègues et amis, les quelques éléments dont je souhaitais vous faire part aujourd'hui. Vous le savez, tous ici réunis aujourd'hui, nous partageons cet engagement, ce militantisme pour un service public de qualité, qui a besoin d'une fonction publique compétente et d'une vraie décentralisation des responsabilités.

Tel est le vœu que je forme aujourd'hui, et auquel j'ajoute mes plus sincères vœux de bonheur, de santé et de réussite pour chacune et chacun d'entre vous.

Très belle année 2026 !

Je vous remercie.